

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

1/1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : LafargeHolcim

Site inspecté : Carrière L'Estaque Marseille

Date de l'inspection : 18/10/2018

Constat de l'inspecteur :

La part de particules PM10 n'a pas été mesurée lors des prélèvements APAVE du 29.5.2018.

INSPECTION

Écart aux dispositions de :

(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

Art. 19.4 de l'AN du 22.9.94 modifié

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

Responsable Exploitation



Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

La part de particules PM10 sera mesurée par L'APAVE Paris de la campagne du deuxième semestre.

EXPLOITANT

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé

Oui Non

Proposition de mise en demeure

Oui Non

Proposition d'arrêté complémentaire

Oui Non

Commentaires :

L'inspection le : 28.11.18

 Fiche soldée le :

DREAL

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

1/2

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : LAFARGE Granulats France

Site inspecté : Carrière de l'Estaque

Date de l'inspection : 19/10/2017

Constat de l'inspecteur :

Le système fixe d'arrosage des voies de circulation n'est toujours pas asservi à une station métré locale.

(Conformément à ce qui a été acté en séance, la commande devra être passée rapidement, avec pour objectif un asservissement pour fin décembre 2017.)

INSPECTION

Écart aux dispositions de :

(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

Fiche d'écart du 16.11.2016

(Art.3 §3.6 de l'AL du 28.3.2012)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

R. DEWCCOAS

Responsable Exploitation

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Nous avons pris un peu de retard avec notre prestataire, mais le système d'arrosage fixe sera asservi à une station métré locale au plus tard pour début 2018.

EXPLOITANT

Suites susceptibles d'être données

Écart levé Oui Non
 Proposition de mise en demeure Oui Non
 Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires :

L'asservissement devra être effectif pour fin 2018 au plus tard.

DREAL

L'inspection le : 04.1.17

 Fiche soldée le : 18.3.2019

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

2/2

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : LAFARGE Granulats France

Site inspecté : Carrière de l'Estaque

Date de l'inspection : 19/10/2017

Constat de l'Inspecteur :

Dépassements encore fréquents et souvent élevés (notamment par station E4) de la valeur objective de 0,5 g/m²/jour.

Bien que l'évolution de l'empoussièrement semble positive, et les premiers résultats sur les jauges également, la mise en demeure du 06/3/2013 ne peut toujours pas être considérée comme totalement satisfaite.

INSPECTION

Écart aux dispositions de :

APND du 6/3/2013, art. 2

(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

R. NENCIONI

Responsable Exploitation

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

EXPLOITANT

Les actions prévues pour 2017 ont été réalisées, cependant en fonction du contexte météorologique très défavorable (météo très violente) certaines valeurs sur les paquettes sont au-delà des objectifs.

Dès réception du rapport communiqué auprès du BE Fluidym, nous mettrons en place un plan d'action rapidement.

Suites susceptibles d'être données

Écart levé Oui Non
 Proposition de mise en demeure Oui Non
 Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires :

DREAL

L'inspection le : 04.1.2018

 Fiche soldée le : 18.3.2019